

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DE LA PARCELLE BT 905 à Cayenne
Réalisation d'un centre d'hébergement d'urgence

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LA VIE ACTIVE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur DUONSEIL Alain

RCS / SIRET

7 | 7 | 5 | 6 | 2 | 9 | 9 | 3 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6

Forme juridique 9220

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6.a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale (inférieure à 10 km)	Création d'une voirie d'accès au projet de 267 m, destinée à s'intégrer dans les voiries à l'échelle de l'OIN TIGRE MARINGOUINS.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de création du centre d'hébergement d'urgence comprendra la construction de 12 bâtiments de type bungalows, comprenant des dortoirs et annexes associées (sanitaires etc.) ainsi que des bâtiments administratifs. Les bungalows communiqueront entre eux via la création d'un cheminement piéton. La parcelle sera desservie par une voirie interne, comprenant 7 places de parkings dont 1 PMR, ainsi qu'une aire de retournement pour véhicules utilitaires (secours notamment). Une aire de jeux est prévue au nord-est de la parcelle.

Cet aménagement se situe dans l'emprise de la réserve foncière Etat de l'OIN Tigre-Maringouins, plus particulièrement sur le lot MR1. L'horizon de livraison des lots viabilisés de l'OIN est bien plus lointain que le besoin de livraison à très court terme du centre d'hébergement d'urgence. Ainsi, il a été acté par les services de l'état, conjointement avec l'EPFAG et la Vie Active, que cette dernière porterait pour le compte de l'EPFAG la viabilisation de la totalité de l'emprise foncière Etat de l'OIN Tigre-Maringouin. Cela a pour but de permettre la desserte du lot MR1 et donc l'aménagement du centre d'hébergement d'urgence qui ne serait pas possible sans que le lot ait été viabilisé au préalable. Les travaux de viabilisation de cette emprise de l'OIN concernent:

- La mise en place des réseaux divers et leur mise en attente en limite de chaque lot
- La réalisation de la voirie de desserte

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est la création d'un centre d'hébergement d'urgence afin de répondre aux besoins d'accueil des réfugiés arrivant en Guyane. L'aménagement de la voirie permettra la desserte des véhicules et des réseaux.

A noter que les études environnementales de l'aménagement de l'OIN sont en cours d'instruction par la DGTM.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux le projet impliquera:

- Le déboisement et le débroussaillage de la surface du projet;
- Des terrassements;
- La création de la voirie d'accès et d'aires de stationnement;
- La mise en place des réseaux primaires de manière temporaire (eau potable, électricité, télécom, éclairage);
- La pose d'un système de récupération et d'évacuation des eaux pluviales;
- La pose d'un système de traitement et d'évacuation des eaux usées;
- La création d'un ouvrage de rétention destiné à compenser l'effet de l'augmentation des débits de pointe.
- La création d'un fossé de reprise des eaux amont

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans la phase d'exploitation du projet les logements seront livrés. A terme, lors de l'aménagement de la future OIN par l'EPFAG, le raccordement des réseaux de manière définitive sera effectuée.

L'accès au site s'effectuera depuis le chemin de la carrière. Cette voirie sera réalisée dans son aspect définitif, conformément aux plans d'aménagements et carnets de détails prévus par l'EPFAG et EGIS dans le cadre de l'OIN. Cette voie sera à double sens et aménagée de manière définitive conformément aux études PRO de l'OIN. Elle correspond à des voies secondaires de dessertes locales, de 12,50 m à 14 m d'emprise environ, dont la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Les raccordements aux futures voiries de l'OIN seront également réalisés :

- l'une vers le nord, qui rejoindra une future voirie primaire traversant l'OIN et rejoignant la route de la madeleine,
- l'autre vers le sud, en direction de la future voie du BHNS.

Cette voie d'accès fait partie des voies tertiaires qui auront un trafic PL marginal. Ce sont des voies de desserte riveraine avec un traitement spécifique en béton et sont dimensionnées à part conformément à l'usage de ce matériau. La classe de trafic est T5 (trafic PL inférieur à 25/jour).

Profil en travers :

- Largeur 1,30m : Trottoir béton sablé teinte naturelle claire
- Largeur 2,00m : places de stationnement longitudinales en dalles alvéolaires
- Largeur 4,00m : chaussée sens unique béton
- Largeur 4,00m : fossé eaux pluviales
- Largeur 1,30m : Trottoir béton sablé teinte naturelle claire

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire.
 Le projet sera soumis au dossier Loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette foncière	7 925 m ²
Espaces verts	3 860 m ²
Toitures bâtiments	2 040 m ²
Voirie et parking au sein de l'opération	480 m ²
Cheminement piéton	255 m ²
Espaces jeux	1 300 m ²
Voirie d'accès au projet destinée à s'intégrer dans les voiries à l'échelle de l'OIN	570 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
 d'implantation

Parcelle BT 905
 Chemin de la carrière
 Commune de Cayenne

Coordonnées géographiques¹

Long. 54°28'66" Lat. 35°37'25"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 54°29'70" Lat. 35°37'03"

Point d'arrivée :

Long. 54°27'28" Lat. 35°37'47"

Communes traversées :

Cayenne

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Cayenne
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cartes de bruit stratégiques. Arrêté préfectoral n°2016-004-0008 du 04/01/2016
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TRI de l'île de Cayenne, arrêté le 26/01/2017 PPRn - Inondations, approuvé le 25/07/2001 PPRn - Mouvement de terrain, approuvé le 15/11/2001 PPRn - Littoral, approuvé le 25/01/2001 Le projet n'est concerné par aucun de ces zonages.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Recherche équilibre déblais/remblais au maximum
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Recherche équilibre déblais/remblais au maximum
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La végétation au droit de la parcelle est caractérisée par une végétation de friche herbacée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SAR : Le site d'étude est situé en espaces urbanisés et urbanisables PLU : Le site d'étude se situe au sein de la zone AU
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Le déplacement des engins de chantier durant la phase travaux -Trafic faible prévu en phase d'exploitation
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet sera une source de nuisances sonores durant la phase de travaux et durant la phase d'exploitation en raison de la hausse du trafic. Le projet est situé à proximité de la route de la madeleine.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des éventuelles vibrations à caractère ponctuel pourront avoir lieu lors de la phase travaux, liés aux déplacements des engins de chantiers, notamment lors des terrassements</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses envisagées concernent l'éclairage public.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement du projet seront collectées et évacuées par un réseau d'eaux pluviales à ciel ouvert correctement dimensionné. A terme, ce réseau rejoindra le réseau d'eau pluvial de l'OIN. En attendant, l'exutoire sera le talweg existant au droit du projet, qui rejoint le quartier de la Roseraie.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées de nature domestique seront traitées provisoirement par une micro station de 100 EH, qui rejettera les eaux traitées au sein du réseau d'eau pluviale de l'opération. A terme, il rejoindra le réseau d'eaux usées tel qu'imaginé par EGIS et l'EPFAG qui sera posé sous la future voirie d'accès, avec la pose de regard d'attente EU aux extrémités, permettant le raccordement futur lors des travaux. La micro station sera alors supprimée et le réseau raccordé au réseau EU de l'OIN.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le site d'étude se situe au sein du périmètre de l'OIN Tigre-Maringouins, qui fait actuellement l'objet d'un projet d'aménagement par l'EPFAG, dont le principe est le suivant :

- Principe de non aggravation de l'état actuel coté Roseraie en terme de débit, avec mise en place de rétention pour compensation des surfaces imperméabilisées.
- Fonctionnement hydraulique du secteur maintenu identique au fonctionnement actuel : l'exutoire du site reste le canal Eaux Lisettes coté Roseraie

Le projet d'aménagement de la parcelle étant antérieur à l'aménagement de l'OIN, un tamponnement sera réalisé à la parcelle en plus de la réalisation des noues longeant la voirie d'accès au projet remplaçant le chemin de la carrière. La gestion des eaux pluviales au sein de la parcelle projet sera gérée comme suit : • Les eaux pluviales des espaces verts et des toitures seront interceptées par un fossé qui se rejettera au sein du bassin de tamponnement situé en aval de l'opération ; • Les eaux pluviales de la voirie interne et des parkings du projet seront interceptées par un réseau enterré qui se rejettera également au sein du bassin de tamponnement ; • les eaux de la voirie seront interceptées par des noues en bordure de cette dernière.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

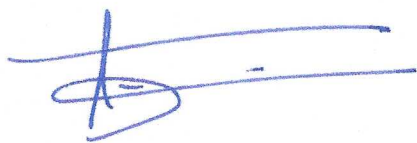
Fait à

Arras

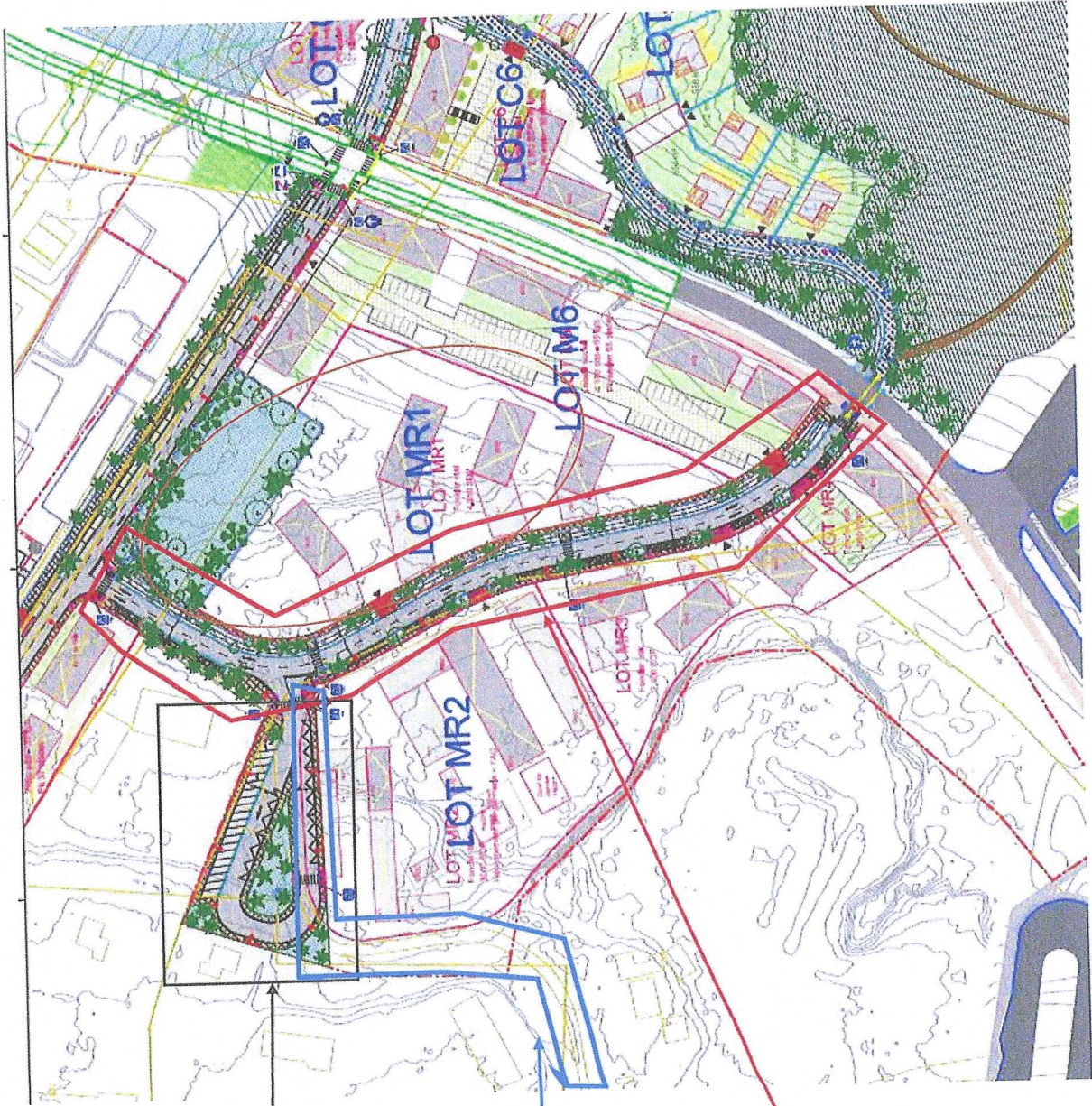
le,

11/10/22

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Raquette de retournement non réalisé sous maîtrise d'ouvrage Vie Active

Voirie d'accès provisoire au projet depuis la route de la Madeleine (Voirie supprimée une fois l'OIN réalisée)

Voirie prévue au projet conservée par l'OIN, réalisé sous maîtrise d'ouvrage Vie Active

